



## MODES DE REGLEMENT DES FACTURES DU SERVICE JEUNESSE

Depuis le 2 novembre 2020, plusieurs moyens de règlement sont proposés aux parents pour le paiement de leurs factures :

- **Il est possible de payer par Carte Bancaire ou prélèvement bancaire unique (pour les personnes ne disposant pas de CB) sur le site internet <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>**
- **par prélèvement automatique** en complétant un dossier auprès du service Péricolaire
- **par virement bancaire à la Trésorerie SGC Belfort 1 sur l'IBAN : FR55 3000 1001 89C9 0000 0000 007**
- **Par paiements de proximité (CB ou Espèces jusqu'à 300 €) chez les buralistes partenaires.** Leurs coordonnées figurent sur <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>.

### Exemples :

TABAC PRESSE CHATILLON - 25 Rue Du General De Gaulle 90700 CHATENOIS LES FORGES  
LA CIVETTE DELLE - 6 Faubourg De Belfort 90100 DELLE

- **Par chèques bancaires** à adresser au SGC Belfort 1 – 1, place de la Révolution Française – BP 60002 - 90022 BELFORT Cedex.